

La lettre de L'UFICT

Courrier fédéral N° 257

du 14.05.11 au 27.05.11
<http://www.ftm-cgt.fr/ufict.htm>

Les ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) de la CGT s'adressent à leurs collègues

Le temps de l'engagement est venu

Face au mécontentement social, Sarkozy, le faux défenseur du pouvoir d'achat, tente de sauver l'essentiel : éviter de parler des salaires.

C'est ainsi qu'en mettant en débat une prime de 1 000 €, il entend éviter que ce débat sur le partage des richesses ne se transforme en un débat encore plus décisif : « Qu'est-ce que le salaire, à quoi sert-il, que paye-t-il, pourquoi est-il indispensable de le réévaluer ? ».

Ne laissons pas tricher avec le salaire

Le salaire est pourtant clairement défini : c'est ce qui permet au salarié de vivre, de « reproduire sa force de travail » c'est-à-dire ses capacités intellectuelles et physiques, indépendamment de la notion de profit. Le salaire ne peut donc être l'objet d'un marchandage permanent en fonction des résultats économiques des entreprises. Le salaire est un dû, pas une récompense ! Il répond à des règles, il est le paiement d'une qualification définie du salarié pour un temps de travail déterminé.

Cela vient d'ailleurs d'être magistralement confirmé par le Comité Européen des Droits Sociaux qui a déclaré illégaux les forfaits-jours au vu de la Charte Sociale Européenne, car ce type de contrat ne prévoit pas l'indemnisation des heures supplémentaires qu'il implique de fait. Voir la Lettre de l'UFICT N° 247 sur les forfaits-jours (1).

Les forfaits-jours sont jugés illégaux pour une seconde raison : Ils peuvent nuire à la santé puisque faute de durées limites suffisantes, ils autorisent jusqu'à 78 heures de travail par semaine.

Les cotisations sociales : élément salarial de partage des richesses et d'émancipation humaine.

Notre salaire de base contient à la fois notre rémunération mensuelle et des cotisations sociales. Certaines de

ces cotisations contribuent à assurer très directement « la reproduction de notre force de travail » : les cotisations maladie, chômage, la taxe d'apprentissage, le « 1 % logement ».

D'autres recyclent les gains de productivité, forcent le partage des richesses, font avancer l'émancipation humaine. C'est le cas des subventions au Comité d'Entreprise et des cotisations retraites. Ces cotisations confortent le processus « civilisationnel » des RTT, donnent un sens aux progrès du travail auxquels les ICT contribuent directement.

Fondées sur le salaire, ces cotisations assurent que la part des richesses consacrées au progrès social s'accroît au rythme des progrès du travail et donc de l'élévation des qualifications. Elles sont des éléments régulateurs du partage des richesses.

Quand le patronat et certains responsables politiques considèrent qu'il faut réduire ou ne pas augmenter ces cotisations, ils s'opposent donc autant à « la reproduction de notre force de travail » qu'au progrès social et à l'émancipation humaine.

L'accord FO, CFDT, CFTC, MEDEF sur les retraites complémentaires AGIRC-ARCCO signé en mars 2011 est donc hautement condamnable : il accepte que les progrès du travail se retournent contre le niveau de vie des nouvelles générations. Cet accord est la preuve qu'on n'ose pas affronter le défi du partage des richesses à partir du salaire de base et du besoin de développer la socialisation du salaire dans une société qui se complexifie et se développe.

Non à la camisole néolibérale ! Non à la réforme constitutionnelle !

Depuis Giscard, à part la courte période d'après 81, trop vite interrompue, la « rigueur » et les critères de l'économie libérale se sont imposés au détriment du progrès social.

Exiger toujours moins pour le social et l'émancipation humaine est un contresens historique. C'est la négation du sens de notre travail de cadre, d'ingénieur et de technicien. C'est faire régresser l'économie réelle et la société toute entière.

C'est pourtant le sens profond du pacte pour l'euro que les gouvernements français et allemands veulent imposer à toute l'Europe au risque d'alimenter de nouvelles crises financières et sociales.

En ce moment, sans aucun débat démocratique, le gouvernement français veut engager une réforme constitutionnelle. Elle permettrait d'interdire à tout futur gouvernement la possibilité de rompre avec les principes de la politique néolibérale. Il n'y aurait plus qu'un seul type possible de budget public, qu'un seul type possible de politique économique et industrielle. Mais que restera-t-il de la démocratie politique et quel choix restera-t-il aux citoyens ?

Nos catégories hautement qualifiées ont joué un grand rôle dans la victoire du Non à la Constitution Européenne en 2005 et le gouvernement Sarkozy cherche à nous voler une seconde fois notre vote. Après avoir transformé en Traité européen la Constitution rejetée par le peuple français, il entend inscrire au niveau national, dans notre propre Constitution, ce que les citoyens avaient refusé par leur vote au niveau de l'Union Européenne. Ce n'est pas tolérable.

Face à la persistance de la crise, investissons dans le syndicalisme

Aujourd'hui, la remontée des profits démontre que rien n'a changé malgré la crise. Ce qui n'a pas changé non plus, c'est la situation inquiétante de l'économie réelle face à la sphère financière, sphère condamnée à exploser de nouveau tant ses exigences sont décalées des réalités sociales et économiques.

Il est urgent de remettre de l'ordre dans le monde réel. A ce titre, les revendications sociales sont bien plus que l'expression de ce qui ne va pas. Elles sont surtout le chemin qui mène à une vraie sortie de crise.

Au moment où chacun doit légitimement s'inquiéter de la crise du politique, de la montée de l'extrême droite et de l'attraction qu'elle exerce sur une partie grandissante de la droite dite classique, le renforcement des luttes revendicatives et du syndicalisme est une des clés pour ouvrir une issue positive et constructive à la crise actuelle.

Réapproprions-nous le travail, son sens, ses finalités. Depuis 1973, la crise est une donnée permanente pour le salariat. La définir à partir du seul critère du niveau de rentabilité financière et des taux de croissance ne permet pas de rendre compte de ce qu'elle représente pour la société.

Les révolutions qui traversent certains pays comme la Tunisie, l'Egypte et la Syrie sont nées de l'incapacité de leur économie à donner sa place à la jeunesse dans des systèmes politiques et sociaux en stagnation depuis trop longtemps. Des systèmes sur lesquels le néolibéralisme mondialisé s'était appuyé en développant

la corruption des élites et en creusant des inégalités sociales criantes.

En France, c'est l'incapacité de notre système productif à donner un sens positif, social et émancipateur aux progrès du travail qui est en accusation. Le défi, c'est la réappropriation du travail par les salariés pour que ses progrès servent au bien-être de la société. Il s'agit donc d'œuvrer à transformer le travail, lui donner du sens et une finalité de progrès social et humain.

Utilisez la CGT des ICT pour en faire votre espace de liberté et d'expression revendicative

Se syndiquer pour défendre ses droits et construire ses revendications est un acte légitime. Cela participe de la construction de l'alternative sociale. Cela participe de l'effort pour adapter l'économie et le social aux formidables gains de productivité potentiels que recèlent aujourd'hui les technologies et les savoir-faire des salariés.

Ingénieurs, cadres et techniciens, nous vivons de plus en plus mal le paradoxe qui s'accroît entre d'une part, les progrès et l'efficacité technologiques que notre travail met en œuvre, et d'autre part les orientations financières qui en sclérosent le développement et dévoient les finalités de notre travail.

Collègues ingénieurs, cadres et techniciens, rejoignez un syndicat qui défend toutes les catégories, qui permet à chacune d'elles d'exprimer et de faire valoir son identité, sa place dans la société et ses revendications. Un syndicat qui permet de faire du travail un acte individuel et collectif de progrès social en toute indépendance du patronat.

Rejoignez la CGT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens.

Selon Ricardo : « Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce ».

Pour Jean-Batiste Say, « Quand l'habileté nécessaire pour exercer une industrie, soit en chef, soit en sous-ordre, ne peut être le fruit que d'une étude longue et coûteuse, cette étude n'a pu avoir lieu qu'autant qu'on y a consacré chaque année quelques avances, et le total de ces avances est un capital accumulé. Alors le salaire du travail n'est plus un salaire seulement : c'est un salaire accru de l'intérêt des avances que cette étude a exigées. »

(1) http://www.ftm.cgt.fr/administration/documents/lde1_u_247.pdf